**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE**

Réf. N° **19\_BAM\_213**

Je soussigné, (non, prénom, adresse)

Agissant en qualité

de la société **…………………………………….,** à laquelle il a été confié l’exécution des **travaux** **de restauration et d’aménagement de l’aile sur rue, de la cour d’honneur, des cours anglaises, du perron et de la terrasse du jardin de l’Hôtel de Cassini au 32 rue de Babylone 75007 PARIS** :

**Lot 1 : Installation de chantier / Echafaudage / Gros-œuvre / Maçonnerie / Pierre de taille**

**Lot 2 : Charpente bois – Couverture**

**Lot 3 : Menuiseries extérieures**

**Lot 4 : Serrurerie – Ferronnerie**

**Lot 5 : Menuiseries intérieures / Cloisons-Doublages / Faux plafonds / Isolations sous combles**

**Lot 6 : Revêtement de sols et muraux – Peinture**

**Lot 7 : VRD – Aménagement extérieur**

**Lot 8 : Plomberie – CVC**

**Lot 9 : Electricité CFO/CFA**

Dans ce cadre, je suis chargé de l’exécution des travaux et reconnais que tous les documents et informations de quelque nature que ce soient, auxquels je pourrais avoir accès au cours de l’exécution du présent marché, sont considérés comme strictement confidentiels. Dans le cas où la profession que j’exerce n’est pas explicitement définie comme soumise au secret professionnel, je suis conscient que les informations manipulées au profit de l’administration revêtent un caractère secret tel qu’entendu dans les articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal.

Je m’engage donc à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver cette confidentialité et en particulier à ne pas divulguer, publier, communiquer à des tiers, utiliser hors du présent marché ou à l’issue de son exécution les informations communiquées dans le cadre du marché. Je m’engage à prendre toutes les précautions utiles pour qu’aucun tiers ne puisse accéder à tout ou partie de ces informations de manière directe ou indirecte. En particulier, je m’engage à respecter les mesures de protection définies dans le CCAP.

Je reconnais être informé que la violation de cette obligation, qui n’a pas de limite dans le temps, est pénalement sanctionnée par les articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal.

Fait à

Le